



PV 381 DU JEUDI 29 MARS 2018

COMMISSION DE L'ARBITRAGE

Tél 04 72 76 01 13

arbitrage@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 19 et 26 mars 2018

Président : Laurent CHABAUD.

Membres : Sami CHAOUCH, Amadeu DO REGO, Christophe BOULON, Gérard GRANJON, Michel GREGEOIS, Guillaume CIMIER, William BARRE, Muharrem YUKSEL, Moussa TALL, Lucien CHARBONNEL et Thierry BOLZE.

CTDA : Jean Claude LEFRANC

Excusés : Membres : Roger ANDRE, Jean Luc COMACLE et Mohamed AROUS.

PREAMBULE

Carnet noir

Nous présentons nos sincères condoléances à Jean Claude LEFRANC, CTDA de notre district, suite au décès de sa grand-mère centenaire. La commission de l'Arbitrage lui assure son entier soutien dans ces moments de peine.

Nous avons été informés ce jour du décès de l'épouse de notre collègue arbitre Didier ROUSSELET – D5 - survenu dimanche 25 mars. Les obsèques auront lieu vendredi 30 mars à 13h30 au centre funéraire de Villeurbanne, 15 rue du cimetière à VILLEURBANNE. Nous assurons notre collègue arbitre de notre entier soutien en cette douloureuse circonstance et lui présentons nos sincères condoléances.

RECEPTION DES COURRIERS ET COURRIELS

Courriers des arbitres et observateurs :

AMEUR Toufic : Certificat médical pris en compte

BAHLAOUI Anas : Courrier transmis à M. CHAOUCH. Merci de transmettre les reçus à M. CHAOUCH

BOUGATEF Karim : Justificatif concernant le retard lors de la rencontre TRINITE – LAMURIEN reçu

DAG Laure : Justificatifs transmis à M. ANDRE

DURAND Geoffrey : Certificat médical pris en compte

ERETEO Sébastien : Courrier transmis à M. LEFRANC et M. CHABAUD

FERNIOT Julien : Demande traitée par M. CHABAUD

GEDIK Onur : Certificat médical pris en compte

GOUACEM Ilyes : Certificat médical pris en compte

HASSEINE Brahim : Arrêt d'activité pris en compte. Remerciements pour services rendus

HOURRI Saïd : Courrier transmis au désignateurs

MEKHNACHE Mehdi : Demande transmise à M. CHAOUCH

MERAHI Islem : Certificat médical pris en compte

MICHAUD Jimmy : Courrier pris en compte

OURRI Julien : Certificat médical pris en compte

ROSS Annie : Certificat médical pris en compte

ROUSSELET Didier : Courrier pris en compte

ROUX Flavien : Demande transmise à M. YUSKEL et courrier transmis à M. CHAOUCH

ROUX Romaric : Demande transmise à M. YUSKEL

VATI Fabien : Certificat médical pris en compte

VERGUET Nicolas : Demande transmise à M. CHAOUCH

VEYET Alexandre : Indisponibilité pris en compte et dossier transmis à M. CHAOUCH

WILLMANN Alexandre : Indisponibilité pris en compte

Courriers des clubs :

HAUTE BREVENNE FOOTBALL : Courrier transmis à M. CIMIER



PV 381 DU JEUDI 29 MARS 2018

EL.S. DE GLEIZE : Demande transmise à M. YUKSEL

ET.S. LIERGUOISE : Demande prise en compte

U.S. EST LYONNAIS FOOT : Courrier transmis à M. CIMIER et M. CHABAUD

MIRIBEL FOOT : Courrier transmis à M. BOLZE

MUROISE F. ST BONNET DE MURE : Demande transmise à M. GRANJON. Les 2 arbitres assistants sont à votre charge pour le match D3 du 1^{er} avril.

O. SATHONAY : Demande transmise à M. GRANJON

A.S. SAVIGNY : Courrier pris en compte

F.C. TARARE : Courrier transmis à M. ANDRE et M. CIMIER

ASVEL FOOT : Demande transmise à M. YUSKEL

DECISIONS

Annulation de sanctions :

RIGOLLET Frédéric : Suite à une erreur de la commission, retrait de désignation et de points annulés.

BOUILLER Gaétan : sanction levée par la commission de discipline

Décisions suite à la réunion CDA du 9 mars :

Lors de sa réunion du lundi 19 mars, les membres de la commission ont décidés :

ARBITRES PROMOTIONNELS :

Après avoir étudié la situation des 5 arbitres D3 Espoirs ayant récemment officiés comme arbitres sur un match Seniors D1, la Commission décide d'affecter en cours de saison dans la catégorie « D2 – Promotionnels » les arbitres séniors suivants :

- **Imad DIOUANE,**
- **Yoann SIMONET**

Cette décision est à effet immédiat et ces deux arbitres seront principalement désignés en Seniors D1 sur les 5 dernières journées de la saison à compter du week-end des 7 et 8 avril 2018.

QUESTIONNAIRES ANNUELS :

Les arbitres n'ayant pas rendus le questionnaire annuel à la date du lundi 19 mars sont distraits de désignation 3 mois à compter de cette date. Les arbitres, et leurs clubs ont été prévenus par mail.

Les jeunes arbitres et les arbitres U19 qui ont eu une note égale ou inférieure à 20/50 (soit 8/20) sont convoqués au siège du DISTRICT DE LYON ET DU RHONE le mercredi 4 avril 2018 afin d'effectuer un nouveau questionnaire. En cas d'absence à cette séance de rattrapage, les arbitres seront distraits de désignation jusqu'à la fin de saison. Les arbitres concernées seront convoqués par mail.

CONVOCATION

Messieurs OUZOUNIAN Gautier, BOUYAHIAOUI Ylies et ENGOUE N'ZEELE Jean Martinien: Vous êtes convoqués devant les membres de la Commission de l'Arbitrage, le lundi 23 avril 2018 à 19h15 au siège du DLR. Les convocations suivront individuellement par mail avec copie aux clubs.

AGENDA

MERCREDI 4 AVRIL 2018 :

Questionnaire de rattrapage pour JAD et U19 – Siège DLR à partir de 19h00

INFORMATIONS UNAF LYON ET RHONE

Pour rester informés sur nos manifestations ayez toujours le réflexe www.lesiffletdugone.com

Articles à lire en ce moment sur notre site web www.lesiffletdugone.com:

Newsletter #3

Repas dansant du 3 mars

L'hommage à Michel GARDON

Et les info flash diverses à découvrir...



Adhésion UNAF fin de saison 2017-2018:

La campagne de renouvellement UNAF s'est arrêtée au 31 décembre 2017. Tous les anciens adhérents n'ayant toujours pas réglé leur cotisation malgré nos différentes relances vont être rayés de nos fichiers adhérents.

A compter du 31 janvier 2018, un seul tarif pour tous les nouveaux arbitres jeunes ou adultes à 20€. Vous serez ainsi « couverts » jusqu'en fin de saison. C'est le prix à payer pour ne pas être seul dans sa fonction d'arbitre et pour être aidé à faire face aux difficultés de la vie arbitrale. Malheureusement et malgré les sanctions sévères prises par notre Commission de discipline, des collègues subissent chaque saison, des outrages sur les terrains du District de Lyon et du Rhône. L'UNAF est là pour vous assister et vous représenter dans ces moments difficiles. Etre adhérent du club UNAF, permet également de bénéficier d'une multitude d'avantages. Alors sans plus attendre, tu peux régler la cotisation soit par chèque bancaire soit par carte bancaire grâce au paiement en ligne de notre site web en cliquant sur le logo du Crédit Mutuel (en haut à droite de cette page web). Tu peux accéder ensuite au formulaire électronique en cliquant sur le lien présent sur notre site web <http://www.lesiffletdugone.com> ou alors tu peux télécharger le formulaire papier et l'adresser ensuite par courrier postal avec ton paiement par chèque, à l'adresse suivante :

UNAF LYON & RHONE – District de Lyon et du Rhône de Football – 30, allée Pierre de Coubertin – 69007 LYON.

Services de proximité offerts à nos adhérents :

Si vous êtes malheureusement victime d'une tentative d'agression ou d'une agression sur un terrain : menaces, coups..., vous devez solliciter au plus tôt l'un des deux Délégués Juridiques Départemental – **DJD** -de votre Amicale (coordonnées plus bas).

Cette démarche est impérative afin que vous puissiez être accompagné et soutenu dans cette épreuve : dépôt de plainte, rédaction de vos rapports, assistance psychologique éventuelle....

Aussi, prenez soin de garder précieusement ces coordonnées dans votre sac de sport :

Arbitres adultes ou jeunes : contactez **Guillaume LIONNET au 06 83 75 66 42** ou **Sahbi CHEKIR au 06.73.67.11.85**

Nos 2 experts sont également à votre disposition pour vous assister pour toute convocation au District et pour vous aider dans la rédaction de vos rapports. Alors n'hésitez pas à les contacter.